



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

3 mars 2025

Session de printemps 2025





Aperçu des recommandations

Conseil national

Date	N°	Objet	Recomm.
Mardi 11 mars	24.043 24.079	Objet du Conseil fédéral Objet du Conseil fédéral	

Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Modification / « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) ». Initiative populaire

Le Conseil fédéral envisage d'apporter des modifications législatives pour lutter contre le sous-effectif supposé dans les organisations de protection civile. kibesuisse s'oppose fermement à l'obligation de contraindre les personnes astreintes au service civil à accomplir des missions dans la protection civile. Cette approche risque non seulement de semer la confusion entre les deux formes d'obligations, mais aussi de priver les organisations d'accueil de l'enfance de l'engagement des civilistes. L'initiative service citoyen doit être renvoyée à la Commission de la sécurité du Conseil national pour être retravaillée.



Conseil des États

Mardi 4 mars	24.4413	Postulat	
Renforcer la promotion de la santé et la prévention par une formation spécialisée des professionnels			
La promotion de la santé et la prévention ne sont pas seulement essentielles pour la qualité de vie des familles et des enfants, elles contribuent également à une plus grande équité des chances. C'est pourquoi kibesuisse soutient l'adoption du postulat dans l'optique d'un système de santé durable et intégratif.			
Judi 6 mars	24.3920	Motion	
Prendre en compte le travail d'éducation et d'assistance dans le deuxième pilier			
La motion vise à reconnaître la grande valeur sociale du travail d'éducation et d'assistance (travail de care) et à la prendre en compte dans le deuxième pilier. kibesuisse soutient cette demande, car ces activités ne sont jusqu'à présent pas prises en compte de manière			





adéquate dans le deuxième pilier. La motion contribuerait à une prévoyance vieillesse plus équitable et plus durable pour tous.

Explications sur les différents objets

Conseil national

Mardi 11 mars

24.043

24.079

Objet du Conseil fédéral

Objet du Conseil fédéral



Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Modification / « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) ». Initiative populaire

Le Conseil fédéral souhaite améliorer les effectifs de la protection civile et a adopté diverses modifications de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et de la loi sur la protection civile (LSC) à l'attention du Parlement. Les mesures comprennent une extension de l'obligation de servir dans la protection civile à certaines personnes astreintes au service militaire et à certains anciens militaires. En outre, les personnes astreintes au service civil (civilistes) pourront être tenues d'effectuer une partie de leur service dans la protection civile d'un canton en sous-effectif.

kibesuisse se prononce clairement contre cette mesure. Cela découle de l'importance que revêtent les civilistes pour le secteur de l'accueil de l'enfance. Selon la LSC, les civilistes opèrent dans les domaines où les ressources ne sont pas suffisantes ou sont absentes, pour remplir des tâches importantes de la communauté (cf. art. 2 al. 1 LSC). Cela concerne notamment le domaine social, scolaire et de la santé, c'est-à-dire les hôpitaux, les crèches, les écoles, les structures d'accueil parascolaire, les établissements médico-sociaux et autres institutions sociales. Dans tous ces domaines d'activité, la pénurie de personnel qualifié est déjà prononcée aujourd'hui et s'aggravera encore à l'avenir.

En même temps, selon les chiffres clés de l'Office fédéral du service civil (CIVI), ces domaines se taillent la part du lion avec 82,2 pour cent des jours de service accomplis en 2023. L'année dernière, les civilistes ont effectué environ 115 000 jours de service dans le domaine « enfants ». Cela comprend les affectations dans les foyers, les écoles et les institutions de pédagogie curative, mais aussi dans les crèches et les structures d'accueil parascolaire. L'accueil de l'enfance arrive en outre en deuxième position en ce qui concerne le nombre de cours effectués dans le cadre du service civil (cf. [Le service civil en chiffres 2023](#)). Il est donc clair que le besoin de civilistes dans les organisations d'accueil de l'enfance est indiscutable. L'engagement de civilistes contribue à atténuer les conséquences négatives du manque de personnel dans la branche. Sans eux, les organisations se trouveraient dans une situation encore plus critique et tendue.

Les modifications législatives prévues opposent et confondent le service civil et la protection civile. D'une part, les civilistes doivent accomplir leurs affectations dans une organisation de protection civile (OPC). On ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit là d'une manière détournée de réaffecter durablement des civilistes à la protection civile. D'autre part, si la protection civile accroît ses effectifs au détriment du bon fonctionnement du service civil, cette mesure pourrait s'avérer contre-productive. Si les civilistes sont affectés à des OPC, les civilistes manqueront dans les établissements du service civil, tels que les crèches. Pour toutes ces raisons, kibesuisse se prononce clairement contre cet objet.

L'initiative service citoyen est également liée aux modifications proposées dans la LPPCi et la LSC. Comme pour les positions déjà mentionnées, kibesuisse soutient la demande de la minorité de la Commission de la sécurité du Conseil national de renvoyer l'initiative populaire à la commission afin qu'elle puisse élaborer un contre-projet indirect.

→ Concernant les objets LPPCi et LSC, kibesuisse recommande de suivre la proposition de la minorité Molina de la CPS-N et de ne pas entrer en matière. Si le Conseil national devait



néanmoins entrer en matière sur le projet, la fédération recommande alors d'approuver les propositions de la minorité de la commission.

→ Concernant l'initiative service citoyen, kibesuisse recommande de suivre la proposition de la minorité de la CPS-N et de renvoyer le projet à la commission pour qu'elle élabore un contre-projet indirect.

Conseil des États

Mardi 4 mars

24.4413

Postulat



Renforcer la promotion de la santé et la prévention par une formation spécialisée des professionnels

La promotion de la santé et la prévention sont des éléments centraux pour garantir à long terme la qualité de vie des familles et des enfants. Dans l'optique de l'encouragement précoce et du soutien global des familles, kibesuisse voit un lien entre l'amélioration de la formation initiale et continue des professionnel-le-s de la santé et une prise en charge plus durable et plus préventive. C'est précisément dans des domaines tels que le développement de la petite enfance, la santé psychique des enfants ainsi que la promotion de la santé des parents que des professionnel-le-s spécialisé-e-s peuvent faire de la prévention ciblée et efficace.

Les familles ont un risque plus élevé d'être touchées par les inégalités sociales et de santé. Pour kibesuisse, une amélioration durable des soins de santé contribue à une plus grande équité des chances pour l'ensemble de la population. Une meilleure formation initiale et continue des professionnel-le-s de la santé permettrait d'appliquer des mesures de prévention de manière ciblée là où elles sont le plus nécessaires. Enfin, kibesuisse salue expressément une collaboration interdisciplinaire entre les professionnel-le-s de la santé, de l'éducation et du social. Toutes ces démarches s'inscrivent dans l'objectif de la fédération d'assurer le bien-être et le développement des enfants.

kibesuisse soutient donc l'adoption du postulat. Le rapport poserait les bases d'une promotion de la santé durable et axée sur la famille, contribuant ainsi à la vision d'un système de santé intégratif.

→ kibesuisse recommande d'adopter le postulat.

Jeudi 6 mars

24.3920

Motion



Prendre en compte le travail d'éducation et d'assistance dans le deuxième pilier

La prise en compte du travail d'éducation et d'assistance (travail de care) dans le deuxième pilier, demandée par la motion, est d'une importance capitale pour l'égalité à long terme entre les personnes professionnellement actives et les personnes non actives. Le travail de care est fourni avant tout dans les familles et par les femmes et a une grande valeur pour l'ensemble de la société. Il comprend non seulement l'éducation des enfants, mais aussi les soins aux personnes âgées, malades ou ayant besoin d'aide.

Actuellement, ces activités importantes ne sont pas prises en compte de manière adéquate dans le deuxième pilier. De ce fait, les personnes qui s'engagent dans le travail de care sont désavantagées financièrement. Cela concerne en particulier les femmes, car le travail de care les oblige souvent à prendre des congés professionnels ou à réduire leur activité professionnelle.

kibesuisse soutient donc la reconnaissance du travail de care dans le deuxième pilier demandée par la motion. Premièrement, elle contribuerait à renforcer la protection économique. Deuxièmement, elle garantirait une répartition plus équitable des rentes. Troisièmement, elle améliorerait la sécurité sociale de ceux qui assument la responsabilité de l'assistance et des soins à autrui. En bref, la motion contribue à une prévoyance vieillesse plus juste et plus durable pour tous.



kibesuisse

→ kibesuisse recommande d'adopter la motion.

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Responsable de la communication politique
E-mail : maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch
Tél. 043 321 32 53



kibesuisse, fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, est l'association nationale professionnelle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

